

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DAC 240 Subventions (17.500 euros) à 9 associations pour la réalisation de leurs actions dans le 19e arrondissement au titre de la Politique de la ville.

M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à 9 associations pour la réalisation de leurs actions dans les quartiers Stalingrad - Riquet, Michelet-Alphonse Karr - Rue de Nantes, Chauffourniers, Danube-Solidarité-Marseillaise, Algérie et Compans - Pelleport dans le 19e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association Arsmedia, 9 rue, Delouvain 75019 Paris, pour le projet Ateliers 19, Ré-enchanter la ville. 13126 ; 2015-03139.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Clichés Urbains, 37, rue de Nantes 75019 Paris, pour le projet Ateliers photographiques de proximité. 12649 ; 2015-03156.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Fabrication Maison, 4, rue de la Solidarité 75019 Paris, pour le projet Chantier graphique ouvert au public. 15446 ; 2015-03207.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Kasbah sur scène, 50, rue de Clignancourt 75018 Paris, pour le projet Création et parcours rythmique-Music Halls Juniors. 111742 ; 2015-03215.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Kolone, 49 ter, rue de Flandre 75019 Paris, pour le projet D'un monde à l'autre : métamorphoses. 67701 ; 2015-03145.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association L'Impossible, 181, avenue Jean Jaurès 75019 Paris, pour le projet Fabrique d'images 156 rue d'Aubervilliers. 13506 ; 2015-03318.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association La Bande à Godot, 2, rue de Panama 75018 Paris, pour le projet Moi, mon quartier, ma ville. 106661 ; 2015-03224.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Toutes les voix, 5, cité du labyrinthe 75020 Paris, pour le projet Histoires de vie d'habitants : Dans ma valise. 16993 ; 2015-03366.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association TRAM, 4 ter, rue de la Solidarité 75019 Paris, pour le projet Parcours découverte de l'art contemporain - Taxis Tram Danube. 4443 ; 2015-03367.

Article 10 : La dépense totale correspondante, soit 17.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO